

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 085-23

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F21045 relatif à l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoaz - de Daniel Roचाix à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 085-23

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F21045 relatif à l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées**

Philippe Gamen en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que l'accord-cadre à bons de commande F21045, relatif à l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées de Grand Chambéry, a été attribué à la société Suez Auvergne-Rhône-Alpes.

Les prestations consistent à entretenir quotidiennement des sites et ouvrages du réseau d'assainissement :

- 5 stations d'épuration à boues activées,
- 13 stations à macrophytes,
- 40 postes de relèvement d'eaux usées.

L'exécution du marché a débuté le 19 juillet 2021, pour une durée d'un an renouvelable une fois un an par reconduction tacite. Son montant est plafonné à 418 000 € HT sur la durée totale du marché.

Grand Chambéry souhaite que ces prestations soient réalisées en interne par un agent dont le recrutement n'a pas encore abouti. Dans cette attente, il est proposé de prolonger l'accord-cadre pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 19 janvier 2024.

Le montant maximal de l'accord-cadre est porté à 430 000 €, soit une augmentation de 2,87 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'accord-cadre F21045,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F21045 pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **085-23**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F21045 relatif à l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) : Avenant 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29706H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29706H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023